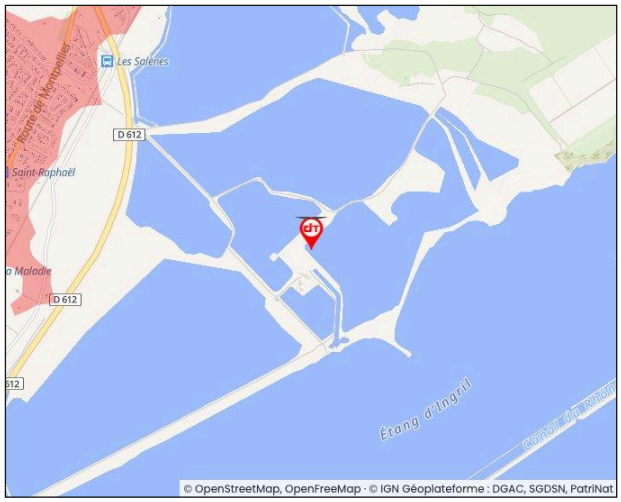
Frontignan, les anciens salins

Eau · Hérault

Coordonnées GPS	43.45492, 3.77751
Altitude	0 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès à pied > 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Hélistation de Le Corum 20 km, direction NE · spot 54 m plus bas
Référence du spot	312830



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Sam. 21 nov.	07:15	07:46	17:15	17:47	9 h 29	07:46–08:30 · 16:31–17:15
Dim. 22 nov.	07:16	07:47	17:15	17:46	9 h 27	07:47–08:31 · 16:31–17:15
Lun. 23 nov.	07:17	07:48	17:14	17:45	9 h 25	07:48–08:33 · 16:30–17:14

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Hélistation de Le Corum	Hélistation	20 km, direction NE	54 m
Aéroport de Montpellier-Méditerranée	Aéroport	20 km, direction NE	5 m
Hélistation de Montpellier Chr	Hélistation	20 km, direction N	46 m

Description

Les anciens salins Un espace naturel préservé Bordés au nord par les collines du massif de la Gardiole et au sud par l'étang d'Ingril relié à la mer Méditerranée, les salins de Frontignan réservent un lieu de promenade et de contemplation à l'écart des grands flux touristiques. Les 230 hectares des anciens salins acquis par le Conservatoire du littoral sont des espaces naturels protégés et classés Natura 2000 (réseau européen de sites écologiques). Trois siècles d'exploitation salinière Autrefois entièrement dédié à la production du sel, le site offre un espace d'une grande richesse patrimoniale constitué de zones humides douces ou salées. Les canaux et anciennes tables salantes témoignent encore des trois siècles d'exploitation qui, jusqu'en 1968, ont façonné ce paysage exceptionnel. Observer la faune du marais Les anciens salins et les étangs sont aujourd'hui un lieu de prédilection …

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=312830

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=43.45492&lon=3.77751
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
Guide DGAC de la catégorie ouverte : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
Enregistrement et formation (AlphaTango) : https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) : https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.